



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2023

No 34-2023 – Séance du 28 novembre 2023

Préavis 18-2015 St-Légier – La Chiésaz et 19-2015 Blonay concernant l'étude portant sur un rapprochement ou une fusion des Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz et son financement

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La fusion étant actée maintenant depuis 2 ans, la Municipalité vous présente, ci-dessous, le bouclage des préavis d'étude des deux Communes, de 2015, soit :

Décompte provisoire sous réserve du versement de la participation cantonale

	Budget			Totaux
Comité de pilotage	25'000.00	2016-2019		17'1972.50
Groupe de travail	50'000.00	2016-2019		28'425.00
Consultant en matière de finances	30'000.00	2016-2019		32'024.00
Communication	30'000.00	2016-2019		53'939.00
Réceptions et imprimés	5'000.00	4 séances information	3'757.00	
		2 débats publics ¹	9'764.00	
		Matériel de vote	7'479.70	21'001.00
Divers et imprévus	10'000.00	Armoiries	7'862.00	
		Courrier municipal rectificatif	4'795.00	
		Chef de projet ²	39'084.00	
		Divers	2'868.50	54'609.50
Total	150'000.00			207'191.00

Répartition			
Blonay (préavis 19/15)	75'000.00		103'595.50
St-Légier-La Chiésaz (préavis 18/15)	75'000.00		103'595.50
Total	150'000.00		207'191.00

Le montant des subventions cantonales s'est élevé à CHF 70'000.- pour les deux Communes, couvrant ainsi environ le 50 % des dépenses envisagées dans les préavis.

Il est à noter que cette subvention cantonale représente le plafond maximum octroyé et non le 50 % tel qu'espéré.

